

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 28 novembre 2023

OBJET :
Règlement budgétaire et financier

Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°6

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, le Centre Communal d'Action Sociale doit adopter un règlement budgétaire et financier formalisant et précisant les principales règles de gestion budgétaire et financière auxquelles l'ordonnateur et les services de l'établissement entendent se conformer.

La ville d'Essey-lès-Nancy assurant, par convention-cadre conclue avec le Centre Communal d'Action Sociale, des prestations de gestion financière pour l'établissement, il est proposé de retenir, sous réserve de quelques aménagements, le règlement budgétaire et financier applicable à la ville.

Le règlement budgétaire et financier de la ville d'Essey-lès-Nancy poursuit plus particulièrement les objectifs suivants :

- garantir le respect des règles budgétaires, financières et comptables définies par la réglementation générale en matière de finances publiques ;
- décliner ou préciser les normes génériques ;
- garantir la permanence et l'efficacité des méthodes et processus internes ;
- développer une culture financière et de gestion partagée par les agents, élus et partenaires de la collectivité ;
- améliorer le pilotage des politiques publiques ;
- développer la qualité, la régularité et la sincérité des comptes.

Le règlement budgétaire et financier, annexé à la présente délibération, s'imposerait à l'ensemble des agents, élus et gestionnaires de

crédits. La direction de l'établissement et le service des finances seraient conjointement garants de son respect et de son application.

Si, une fois adopté, le règlement budgétaire et financier demeure valable pour toute la durée de la mandature, il peut également faire l'objet de révisions.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le projet de règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 4 décembre 2023.

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE

A blue circular stamp is positioned to the left of the signature. The text within the stamp reads "COMMUNAL D'ACTION SOCIALE" around the top edge, "Essey-lès-Nancy" in the center, and "CENTRE" at the bottom.

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	13
Nombre de votants	14

PRÉSENTS :

Mmes Nadine CADET, Evelyne DEVOUGE, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Catherine CHOPIN-RENAULD, Annette FRANCISCO, Janine MARCHAL et Françoise VIRIOT.

MM. Jacques THOUVENIN, Gabriel HOFFER, Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

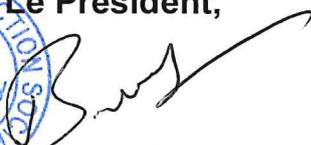
POUVOIR :

M. Christophe CHEVARDÉ à Mme Catherine CHOPIN-RENAULD

EXCUSÉES :

Mmes Geneviève BENJAMIN, Marie-France METZELARD et Claudine ROBERT

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE

